

seule Obéissance Souveraine reconnue et acceptée par toute la Franc-Maçonnerie Régulière et Traditionnelle du monde entier qui groupe des millions de membres. La G.L.N.F. tient à affirmer sous une forme précise certains principes fondamentaux de la Franc-Maçonnerie auxquels cette juridiction s'est constamment conformée depuis sa constitution en 1913 et ceci afin de rejeter certaines affirmations qui tendent à obscurcir et à fausser les véritables buts de la Franc-Maçonnerie. La première condition pour être admis dans l'Ordre pour faire partie de la G.L.N.F. est la croyance en l'Être Suprême et en sa volonté révélée. Cette règle est essentielle et n'admet aucun compromis. Il s'ensuit qu'aucun athée n'a pu et ne peut être inscrit sur ses registres. La Bible appelée par les Francs-Maçons, le "Livre de la Sainte Loi", est toujours ouverte dans les Loges. Tout candidat doit prendre son serment d'allégeance sur ce Livre d'après sa croyance personnelle. Quiconque désire entrer à la G.L.N.F. se voit avant son admission, interdire formellement de favoriser tout acte qui pourrait tendre à nuire à la Paix, au bonheur de la Société. Il doit obéissance à la loi de tout État où il réside ou qui lui accord sa protection. »

A la suite de cela, j'ai écrit dans « Le Figaro » (27-10-1961) un article que sa rédaction a muni d'un titre que je n'avais pas choisi : « Ces Maçons qui croient en Dieu. » J'y expliquais ce que je viens de vous dire et que vous savez depuis longtemps. Dans cette brochure on trouve aussi une conférence que j'ai faite, non pas dans une Loge, mais au Lions-Club de Rambouillet. Cela c'est passé je crois, le 24 novembre 1962. J'y disais tout ce que je viens de vous redire. Peu après, je reçois un coup de téléphone de Rome, c'était Monseigneur Mendez Arceo, Evêque de Cuernavaca au Mexique. Il voulait prendre mon avis sur l'opportunité de faire une intervention pendant le Concile en faveur des Francs-Maçons en suggérant que l'Eglise pourrait peut-être réviser sa position à l'égard des différentes Obédiences. Je l'ai approuvé et encouragé. Ce fut aussi pour moi l'occasion d'un dialogue avec le Nonce Apostolique de l'époque, Monseigneur Bertoli. Le 18 novembre 1963, celui-ci m'écrivait : « Un seul mot pour vous assurer que j'ai bien reçu l'enveloppe que vous m'avez fait tenir hier soir et que, dès cet après-midi, en arrivant à Rome, je ne manquerai pas de faire parvenir au Saint Père la lettre que vous lui écrivez et de remettre personnellement les autres documents à leurs destinataires respectifs. Par ailleurs, je vous remercie de votre copie de la réponse à Monseigneur l'Evêque de Cuernavaca. Je trouve votre exposé très clair et judicieux et au cas où Monseigneur se présenterait à moi, j'aurai soin, comme je vous l'ai promis, de lui expliquer l'affaire et si besoin est, de l'inviter à s'en tenir à vos indications. » En effet, je faisais comprendre à Monseigneur Mendez Arceo qu'il n'y avait pas lieu d'inclure la Franc-Maçonnerie dans une déclaration sur les rapports entre les Catholiques et les religions non chrétiennes étant donné que la Maçonnerie n'est pas et ne veut pas être une religion mais seulement une association et une rencontre d'hommes religieux, ce qui n'est pas du tout la même chose. Par conséquent, il n'y avait lieu de classer les Francs-Maçons ni parmi les Juifs, ni parmi les Musulmans, ni parmi les Bouddhistes, ni même les Protestants : c'était autre chose. C'est cela que Monseigneur Bertoli a parfaitement compris et fait comprendre à Monseigneur Mendez Arceo.

Par la même occasion j'avais remis à Monseigneur Bertoli une lettre pour le Pape Paul VI à propos de la Franc-Maçonnerie et de l'urgence qu'il y aurait à reconsidérer la position de l'Eglise à l'égard en particulier de cette Maçonnerie Régulière et Traditionnelle que le Père Berteloot et Maître Mellor m'avaient fait connaître dans tous les détails. Tout ceci se passe en novembre 1963.

Je connaissais bien Mgr Montini le futur Paul VI depuis 1932. A cette époque, il était déjà à la Secrétairerie d'Etat, cependant que j'étais jeune Directeur de la Conférence Laennec. Lui était, aussi, aumônier de la Fédération universitaire catholique d'Italie (F.U.C.I.). Entre Aumôniers d'étudiants, nous avons longuement comparé nos points de vue. Je garde précieusement la lettre qu'il m'a écrite de sa main à la fin de cette année 1932 pour m'offrir ses vœux de Noël et me parler de l'entretien que nous avions eu. Je l'ai revu souvent depuis. Maintenant qu'il était devenu le Souverain Pontife, je pensais qu'il serait opportun d'en profiter pour faire avancer ce problème.

Dans la lancée du Concile, le 15 juin 1966, paraissait une déclaration de la Conférence Episcopale des pays scandinaves : Danemark, Norvège, Suède, Finlande. Ils déclaraient que les Francs-Maçons qui se convertiraient au catholicisme ne seraient pas obligés pour autant de renoncer à la Loge Maçonnique dont ils faisaient parti. Ceci était d'autant plus justifié que la Charte fondamentale de la Franc-Maçonnerie suédoise lui a été octroyée par un catholique, mort lui aussi martyr de la Foi, Charles Radcliff. Justement, notre ami Mellor venait de publier, en 1965, son livre « La Charte Inconnue de la Franc-Maçonnerie Chrétienne ». Effectivement dans ce texte français, signé de Charles Radcliff, que conserve, comme base de tout sa vie, la Franc-Maçonnerie suédoise, il était dit que « jadis on était obligé de professer la religion du Souverain du Pays où l'on était, mais il a été jugé plus opportun de se limiter à la religion dont tous les chrétiens conviennent ». Cela fait de la Franc-Maçonnerie suédoise un véritable mouvement œcuménique : elle ne reçoit que des chrétiens. Tout récemment, encore, le Roi de Suède, Grand Maître de l'Ordre Maçonnique Suédois, a rappelé que la Maçonnerie suédoise « n'admet dans ses rangs que des hommes faisant profession d'une religion chrétienne ». C'est donc le parfait œcuménisme, cet œcuménisme dont Joseph de Maistre, dans son fameux mémoire au Duc de Brunswick,